



## REGLEMENT RUN & BIKE JSP PONT DE VAUX

### Article 1 ORGANISATION

La 1ère édition du RUN & BIKE de la section des Jeunes Sapeurs Pompiers de PONT DE VAUX est organisé le 1<sup>er</sup> Juillet 2017 sur la commune de Saint Bénigne par l'Association de Jeunes Sapeurs Pompiers de PONT DE VAUX, dont le siège social est situé au Centre de Secours, Place PILLARD 01190 PONT DE VAUX.

### Article 2 PRESENTATION

Epreuve conviviale, en équipe et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non, le RUN & BIKE est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers.

La permutation des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés. En dehors de l'arrivée, la présence des deux coéquipiers sera obligatoire côte à côte dans une zone de regroupement.

Les consignes suivantes doivent obligatoirement être respectées :

- Les 2 équipiers ne peuvent être tous les 2 sur le vélo
- Les 2 équipiers doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle (de regroupement) et les derniers mètres de la course côte à côte
- Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents sur l'intégralité du parcours
- Les concurrents porteront en permanence leur dossard devant.
- le passage du vélo se fera de main à main.

En cas de non respect de ces consignes, une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les contrôleurs de course voire disqualifiée en cas de non respect des ordres de course.

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.

Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

### Article 3 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Chaque participant doit respecter le format de course suivant son âge et des contraintes spécifiques (matériel obligatoire, respect de la nature).

Le RUN & BIKE de la Section JSP de PONT DE VAUX est ouvert à toute personne en bonne santé pouvant pratiquer la course à pied et le VTT.

La participation des enfants mineurs est soumise à l'accord écrit des parents (signature sur le bulletin d'inscription).

#### Article 4: EPREUVES

3 épreuves sont proposées :

\* la jeunesse :

Epreuve chronométrée de 9.5 kilomètres ouverte pour les coureurs nés en 2005 et avant. Le départ sera donné à 14h00. Le cout de l'inscription sera de 15€ par équipe. Un certificat médical est obligatoire et une autorisation parentale pour les mineurs. Au maximum 100 équipes seront présentes au départ.

2 boucles sont à réaliser, une petite de 4.2 km et une grande de 5.3 km (voir plan)

\* la découverte

Épreuve chronométrée de 14.8 kilomètres ouverte pour les coureurs nés en 2003 et avant. Le départ sera donné à 15h30. L'inscription sera de 18€ par équipe. Un certificat médical est obligatoire et une autorisation parentale pour les mineurs. Au maximum 100 équipes seront présentes au départ.

1 petite boucle de 4.2 km et 2 grande de 5.3 km seront à effectuer

\* la sportive

Épreuve chronométré de 20 kilomètres ouverte pour les coureurs nés en 2001 et avant. Le départ sera donné à 16h30. Le cout de l'inscription sera de 21€ par équipe. Un certificat médical est obligatoire et une autorisation parentale pour les mineurs. Au maximum 100 équipes seront présentes au départ.

1 petite boucle de 4.2 km et 3 grande de 5.3 km seront à effectuer

#### Article 5 DEPART

Lors du départ, seuls les coureurs à pied effectueront une première boucle de 500 mètres. Leurs coéquipiers cyclistes ne prendront le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

#### Article 6 ZONE DE CONTROLE (DE REGROUPEMENT)

Une zone de regroupement, délimitée par deux lignes au sol distantes de 30 mètres, devra être obligatoirement franchie ensemble à chaque tour par les deux coéquipiers cote à cote. Cette zone se situera après la ligne départ/arrivée.

#### Article 7 RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement (eau et nourriture) est situé après la zone de regroupement. Pour la jeunesse, 2 ravitaillements en course, pour la découverte, 3 ravitaillements et pour la confirmée, 4 ravitaillements seront proposés.

Un ravitaillement de fin de course sera également disponible pour chacune des épreuves.

### Article 8 CERTIFICAT MEDICAL

La participation aux épreuves est subordonnée à la fourniture d'une licence FFTri ou d'un certificat médical à présenter lors du retrait du dossard.

Certificat valable indiquant la mention : « non contre indication à la pratique du vélo et course à pied ou run and bike ou triathlon en compétition. »

### Article 9 DROITS D'ENGAGEMENT

Le cout d'engagement sera de :

- 15€ pour la jeunesse
- 18€ pour la découverte
- 21€ pour la sportive

Le cout sera majoré de 2€ par équipe pour une inscription sur place le jour de l'épreuve.

### Article 10 INSCRIPTION

- Par internet sur le site [www.chronopuce.com](http://www.chronopuce.com)
- par bulletin d'inscription envoyé a : natur running Macon - 17 quai Lamartine - 71000 MACON
- Sur place à partir de 10H, au complexe sportif de saint bénigne.

### Article 11 ACCEPTATION D'ENGAGEMENT

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Paiement des droits d'inscription (par chèque à l'ordre des JSP PONT DE VAUX)
- Bulletin d'inscription complété, avec l'autorisation parentale signée pour les mineurs
- Certificat médical ou copie du certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied et du vélo ou de Run&bike ou de triathlon comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins de un an le jour de l'épreuve.
- Ou Photocopie de la Licence de la Fédération Française de Triathlon en cours de validité

Présence obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux,...)

### Article 12 MATERIEL OBLIGATOIRE

Tous les vélos sont acceptés à l'exception des vélos électriques ou tandem. Attention, la diversité des chemins nécessite cependant des vélos adaptés.

Le VTT est vivement conseillé.

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de départ/arrivée.

Tous les participants doivent être munis d'un casque attaché, adapté à la pratique du vélo.

Les dossards doivent être accrochés en position ventrale et rester visibles durant toute la course pour les 2 équipiers

Les équipes qui ne respecteront pas ces règles ne pourront pas prendre le départ.

### Article 13 ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

### Article 14 RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et des éventuelles pièces manquantes du dossier le jour de la course à partir de 10h00.

### Article 15 CHRONOMETRAGE

Chronométrage à puces sur toutes les épreuves. Les temps et les classements sont retenus sur le dernier concurrent de l'équipe à franchir la ligne d'arrivée.

Toute puce non restituée sera facturée 15€ au participant.

### Article 16 ABANDON/MISE HORS COURSE

L'abandon de l'équipe est défini par l'abandon d'un ou plusieurs membres de l'équipe. Tout abandon doit être signalé au point de contrôle le plus proche. L'équipe doit se trouver au complet tout au long de l'épreuve. Un changement de coéquipier, même temporaire entraîne également la mise hors course. L'équipe sera de ce fait non classée.

Motifs de mise hors course :

- Non respect du parcours matérialisé
- Non respect des bénévoles
- Non respect des consignes de course
- Transfert de dossard à un autre coureur sans en avoir averti l'organisation

Tout abandon doit être signalé au point de contrôle le plus proche.

### Article 17 CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Un cadeau sera remis aux 120 premières équipes inscrites (sur l'ensemble des 3 courses).

Un trophée sera remis à chacune des équipes terminant aux trois premières places pour les catégories suivantes : - Femme - Mixte - Homme - Jeunes (nés en 1998 à 2005)

Une récompense sera remise au 3 premières équipes du classement Scratch sur chaque épreuves.

La remise des prix aura lieu à la suite de la course aux alentours de 18h. La présence des coureurs récompensés est obligatoire.

### Article 18 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours sera situé au départ et à l'arrivée de la course, de plus un véhicule de secours sera présent à la mi course.

## Article 19 ASSURANCES

L'organisation est assurée en responsabilité civile « organisateur », conformément à la législation en vigueur. Les concurrents doivent être couverts par une assurance responsabilité civile individuelle et par une assurance individuelle accident. Cette assurance ne prend pas en charge le matériel (vélo, casque, etc..).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants.

L'équipe Organisatrice